

Affaires criminelles en Lomagne au 19ème siècle



Affaires criminelles en Lomagne au 19ème siècle

Ce samedi 27 mai La Floureto a eu le bonheur d'accueillir Pierre Dutil pour la conférence mensuelle de l'association culturelle de Fleurance. Cet après-midi-là, ce fut « l'heure du crime » au cinéma Grand Angle ! Avec passion et précision, l'orateur a narré à la cinquantaine d'auditeurs deux affaires criminelles qui eurent lieu dans notre département. D'abord l'histoire de Françoise Trenque, une couturière du Gers, qui rappelle étrangement celle de la célèbre empoisonneuse du XVIIe siècle, la Marquise de Brinvilliers. Elle remonte au 20 juin 1828, lorsque tous les membres de sa famille tombent tour à tour malades. Un midi, la jeune femme de 24 ans prépare un repas pour son père, sa mère, ses frères François et Joseph, et un ouvrier. Après le déjeuner, trois des hommes présents prennent la route vers Arrouède, où ils construisent une grange sur un terrain familial. Seulement, ils sont pris d'importants maux de ventre, de vomissements et d'une soif incontrôlable. Les autres personnes présentes au repas du midi ont également déclaré les mêmes symptômes, mais Françoise reste étrangement indemne. Finalement, quatre membres de la famille Trenque décèdent dans d'atroces souffrances, cinq mois plus tard. Des éléments troublants attirent l'attention des autorités. Françoise est alors accusée d'avoir empoisonné sa famille avec de l'arsenic, et est arrêtée. Malgré ses tentatives de nier les faits qui lui sont reprochés, des preuves médicales et des témoignages accablants la condamnent. Après son procès, Françoise Trenque est reconnue coupable et condamnée à mort. Elle accepte son sort avec résignation et monte sur l'échafaud en septembre 1829, reconnaissant sa culpabilité et exprimant des remords pour ses crimes. Puis ce fut l'histoire d'Antoine Cézan, âgé de 31 ans. Cézan était un jeune homme de haute taille, au teint coloré, à la physionomie ouverte et résolue. Il portait un large collier de barbe blonde et l'impériale au menton. C'était un repris de justice. Le 12 novembre 1852, sur la route de Montréal à Mézin, il assailit, pour les voler, les époux Darras, de Poudenas. Les deux victimes rentraient de la foire de Montréal où elles avaient vendu une paire de bœufs. Cézan les frappa de plusieurs coups de poignard, tua la femme et crut avoir aussi tué le mari. Arrêté, jugé, condamné, il fut incarcéré à la prison d'Auch. Le 13 mars 1854, il fut transféré. En voyant entrer le maréchal des logis dans sa prison, Cézan comprit que l'heure de l'exécution de l'arrêt approchait. Un instant il avait pu croire que son pourvoi en grâce était accueilli et qu'il partirait pour Cayenne ; mais il ne tarda pas à démêler l'affreuse vérité et il partit résigné et silencieux. Il arriva à Condom à 1 heure de la nuit, puis à Montréal à 5 h. et quart où, dans la caserne de gendarmerie, on procéda à la toilette funèbre. Il arriva à travers une foule immense jusqu'au lieu du supplice, au bas de la ville. Cézan monta sur l'échafaud avec fermeté mais sans forfanterie.

Après cette après-midi passionnante, la Floureto donne rendez-vous à ses adhérents (et aux autres) au samedi 25 mai toujours à 14h, pour une conférence sur « Au plaisir de Dieu », inoubliable livre de Jean d'Ormesson dont on a tiré une série télévisée dans les années 1980.